

Annexe n° 1 de la Convention nationale des médecins 2016

Sous-Titre 3. "Tarifs des forfaits techniques"

Article 3 Tomographes à émission de positons (TEP)

Les forfaits techniques couvrent les coûts de fonctionnement de l'appareil et la fourniture dumédicament radio-pharmaceutique.

CLASSE D'APPAREIL	TEP (1) Classe 1	TEP-TDM (2) Classe 2
Activité annuelle de référence	1 000 actes	
AMORTIS, forfait plein (3)	700 €	750 €
NON AMORTIS, forfait plein	950 €	1 000 €
Forfait Réduit	550 €	550 €

(1) Tomographe à émission de positons non couplé à un scanner.

(2) Tomographe à émission de positons couplé à un scanner.

(3) Sont considérés comme amortis, les appareils installés depuis plus de sept ans révolus au 1er janvier de l'année considérée.